
Résumé de l'adresse du conseil général de la commune de Brassempouy (Landes) qui félicite la Convention sur son énergie et demande l'expulsion de députés Saurine, Cadroy et Lefranc, lors de la séance du 22 frimaire an II (12 décembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Résumé de l'adresse du conseil général de la commune de Brassempouy (Landes) qui félicite la Convention sur son énergie et demande l'expulsion de députés Saurine, Cadroy et Lefranc, lors de la séance du 22 frimaire an II (12 décembre 1793). In: Tome LXXXI - Du 16 frimaire au 29 frimaire an II (6 décembre au 19 décembre 1793) p. 346;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_81_1_38524_t1_0346_0000_4;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

indigènes ou mal riches, en pratique les principes d'égalité, consacrés par la Constitution; et la Révolution ne finira, qu'alors que l'équilibre le plus juste sera rétabli entre le riche et le pauvre; lorsque le premier aura fait assez de sacrifices; lorsqu'il portera toutes les charges de la République; lorsqu'il ne regardera plus les jouissances du luxe comme des besoins reels; lorsqu'il sera convaincu que la nature et la loi ne font d'autre différence entre les hommes, que celle du mérite et des vertus.

Vos commissaires s'attachent à combattre et à détruire certains préjugés fanatiques, qui entraînent l'ignorance et la superstition dans les campagnes, et arrêtent les progrès de l'esprit public; ils démoliront que toutes les minutieuses pratiques d'honneurs, de messes, d'absoutes, etc., sont un art de charlataneries utiles à la cuisine des prêtres, et ne servent de rien pour la vertu et les mœurs; et cependant toutes les ruses de cupidité monacale sont souvent mises à la place de la véritable adoration d'un Dieu grand et magnifique, qui ne veut d'autre hommage de la part des hommes que celui de l'obéissance aux lois, celui de la fraternité et de l'union; ils dénonceront les prêtres qui, contre la volonté nationale, persévèrent dans l'habitude de conserver tout ou partie de leur costume; ils représenteront aux habitants des campagnes, l'utilité du mariage des prêtres, et l'avantage qui devra en résulter pour les mœurs et pour la patrie; car alors qu'un prêtre reste célibataire il s'isole en quelque sorte de la nature, pour en violer souvent les droits les plus sacrés; il se dérobe le sentiment délicieux de la paternité, qui attache les hommes à la Société par un am de liens qu'il a d'enfants.

Le fanatisme crée un scandale lorsqu'on annonce le mariage d'un prêtre, mais la nature et la raison s'écrient: voilà un homme nouveau rendu à la patrie. Qu'il est estimable ce prêtre, qui, s'élevant au-dessus des préjugés, réclame ses droits sociaux, et veut partager, avec ses concitoyens, les avantages de la paternité; il sera, à coup sûr, bon mari, bon père, bon citoyen.

Vos commissaires ordonneront la suppression de ces distinctions aristocratiques, accordées à la richesse et à la vanité dans la célébration des mariages, des baptêmes, et des enterrements; ces somptuosités inutiles, qui troublent le repos de tous pour l'amour propre d'un seul; ils supprimeront ces bancs, ces chaises qui rapprochent le riche de l'autel, lorsque son immoralité l'éloigne si souvent de Dieu; ils apprendront surtout à respecter tous les cultes par le silence.

L'Être suprême veut des autels dans nos âmes et non pas dans nos bouches; il veut le cœur de l'homme, et non pas des querelles religieuses; il veut que les hommes s'arment, pour défendre la liberté, l'égalité et les lois, et non pas pour combattre pour des systèmes auxquels ils ne comprennent rien.

Ils exhorteront les habitants de toutes les communes à réduire les cérémonies du culte aux trois décades de chaque mois, afin de donner plus de temps et de jours aux travaux de l'agriculture et des arts.

Le travail, l'amour de la patrie, l'obéissance aux lois sont une adoration continuelle, agréable au Créateur; et un trait d'humanité, un trait d'héroïsme, un acte de vertu honorent bien plus la divinité, que des prières insignifiantes que le peuple ne comprend pas, et qu'il chante ou prononce machinalement.

Les commissaires passeront à la situation où se trouve dans ce moment la République; ils feront le tableau de la rage infernale des prêtres, qui ont voulu alarmer les consciences et diviser les hommes par la religion elle-même, qui devaient les réunir tous; des exécrables manœuvres des aristocrates, qui ont cherché à les alarmer sur leur propriété et sur leur existence, pour leur faire haïr la nouvelle forme du gouvernement; ils leur représenteront tous les tyrans de l'Europe armés contre nous, conspirant contre notre liberté, et tâchant de nous charger de nouveau des fers que nous avons brisés. Eh bien! leur direz-vous, l'Éternel, l'Être suprême, le père de l'égalité, nous a converti de sa toute-puissance; il l'a mise dans nos mains, et sur tous les points de la République, nous sommes victorieux; partout nos ennemis sont terrassés; encore quelques efforts, encore quelques sacrifices, et les esclaves des tyrans, étouffés de notre courageuse persévérance, de notre union intérieure, de notre attachement à la souveraineté nationale, à la Convention, à la Constitution, voudront être libres à leur tour. Montons tous sur la Montagne sacrée de nos représentants; et de là fondroyons nos ennemis, ou qu'ils viennent nous demander la paix, la fraternité, et les tables saintes de nos lois.

Après avoir électrisé les âmes, les commissaires provoqueront, de la part des riches cultivateurs et manufacturiers, la dîme de leurs troupeaux, de leurs vins, de leurs fourrages, et de leurs étoffes.

Nos frères, nos enfants, nos concitoyens, sont en face de l'ennemi; ils souffrent la faim et le froid; il faut les nourrir et les couvrir; et puisque nous leur devons la liberté, dépoillons-nous, en leur faveur, de notre superflu, et qu'importe aujourd'hui le superflu, puisque le plus bel ornement, la plus belle propriété de l'homme, ce sont les vertus républicaines, la sans-culotterie, la bienfaisance et le triomphe de la liberté.

La Société populaire de Carcassonne, après avoir adopté ce plan d'instruction, en a délibéré l'impression et l'envoi à la Convention nationale, à toutes les sociétés de la République, et à toutes les communes du département.

Signé: FERRIER, DUPRÉ, commissaires rédacteurs; HERRISSON, président; MARIN, GOUT, CHAMPAGNE, secrétaires.

Le conseil général de la commune de Brassempay (Brassempouy), district de Saint-Sever, département des Landes, félicite la Convention sur son énergie; il l'invite de rester à son poste jusqu'à la paix, et demande l'expulsion des Saurin, Cadroy et Leiranc, députés de ce département.

Mention honorable, insertion au Bulletin (1).

Le conseil général du district de Valence (Valence), département de Lot-et-Garonne, fait passer l'extrait de son procès-verbal du 13 de ce mois duquel il résulte que le citoyen Antoine Durios, de la municipalité de Saint-Circes [St-Cirices], prêtre et vicaire de la paroisse de Saint-Pierre-d'Auvillars, s'est démis de ses fonctions ecclésiastiques et qu'il ne s'occupera désormais qu'à prêcher l'amour de la liberté et de l'éga-

(1) Procès-verbaux de la Convention, t. 27, p. 131.